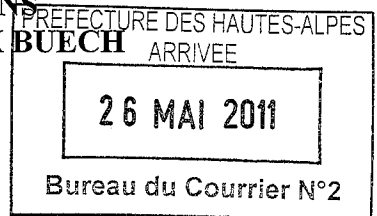


DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 20 mai 2011

Convocation du : 17 mai 2011

Objet : Convention avec l'EURL Langrand pour la location de l'atelier le Moulin.

L'an deux mille onze, le vingt mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Chabestan, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Roger Fournel

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, M. Barthélemy, B. Soulat, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Chautant, F. Roux, B. Faure, P. Aubin
Membres suppléants : Michel Lonni, Sandrine Arnaud, Christine Nivou

Excusés : Francis Reynaud, Alain Chevalier, Jean-Louis Pelloux remplacés
Claudette Dargot, Guy Pitaval, Guy Jullien, Jean-François Carré, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin, Fleur Regord

Michel Mescle rappelle aux délégués qu'un atelier a été libéré au Moulin à Aspres sur Buëch. Monsieur Stéphane Langrand, en a fait la demande pour installer son entreprise de montage de charpentes et ossatures bois.

Il convient de fixer par convention les conditions de location :

Montant du loyer mensuel HT : 160 €


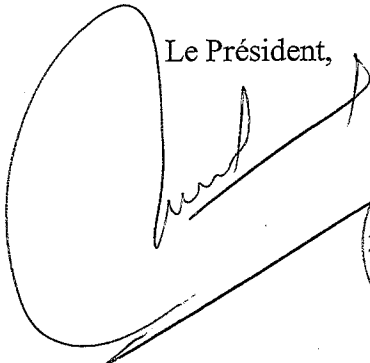
Durée : 23 mois, du 1^{er} juin 2011 au 30 avril 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de convention et charge le Président des démarches administratives correspondantes et l'autorise à signer la convention.

votants : 15 pour : 15 abstention : 0 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Chabestan, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mescle

Transmis en préfecture le :

24 mai 2011

Affiché le :

30 mai 2011